

MEMO RESERVATIONS / ANNULLATIONS Accueils de loisirs enfance

	Dépôt du dossier d'inscription	RESERVATIONS	ANNULATIONS		Clause spécifique liée aux différentes annulations
	Quand ?	Quand ?	<u>Annulation gratuite</u>	<u>Annulation payante</u>	ATTENTION

<u>Mercredis en période scolaire</u>	<p>Obligatoire avant toute inscription et réservation. (Campagne de renouvellement des dossiers en mai /juin)</p> <p>Le dossier d'inscription est valable toute l'année scolaire</p>	<p>Selon les dates annoncées sur le site de la communauté de communes et sur « l'Espace famille » (dès le mois de juillet et au plus tard le mercredi précédent avant 10h)</p>	<p>Si annulation au plus tard 21 jours avant, et avant 10 h.</p> <p><u>Si annulation ou absences justifiées</u> (quel que soit le délais de prévenance) : maladie ou cause majeure dûment justifiées par un écrit officiel.*</p>	<p>Si annulation ou absence pour convenances personnelles enregistrés moins de 21 jours avant la date.</p>	<p>A partir de 2 annulations successives ou 3 annulations non successives effectuées sur une période de vacances à vacances scolaires pour convenances personnelles, même si le délai de prévenance est respecté, votre enfant sera désinscrit pour le reste de l'année. Vous pourrez alors le réinscrire en fonction des places disponibles.</p>
---	---	---	--	---	--

<u>Vacances scolaires</u>	<p>Obligatoire avant toute inscription et réservation.</p> <p>Le dossier d'inscription est valable toute l'année scolaire</p>	<p>Durant la période d'inscription, allant environ de 3 à 1 semaines avant le début de chaque période de vacances.</p> <p>Toute réservation est définitive</p>	<p><u>Si annulation ou absences justifiées</u> : maladie ou cause majeure dûment justifiées par un écrit officiel.*</p>	<p>Si annulation ou absence pour convenances personnelles</p>	<p>A partir de la deuxième annulation pour convenances personnelles durant la même semaine, votre enfant sera désinscrit pour le reste de la période de vacances. Vous pourrez alors le réinscrire sur les périodes de vacances suivantes.</p>
----------------------------------	---	---	--	---	--

Modalités		TOUTES LES RESERVATIONS se font sur l'Espace famille	<p>Annulations via le portail famille. Les justificatifs doivent être envoyé par mail au responsable de l'accueil de loisirs avant la fin de la semaine concernée.</p>		
------------------	--	--	--	--	--

***Voir la liste des causes majeures dans le règlement intérieur des ALSH enfance.**